

ÉTUDES DIRIGÉES ET RESTAURATION SCOLAIRE



FONCTIONNEMENT ÉTUDES DIRIGÉES

- Les études dirigées fonctionnent de 16h30 à 18h dans chaque école élémentaire.
- Les enfants inscrits ne pourront pas sortir avant la fin de l'activité.
- Elles sont assurées par des enseignants et des intervenants extérieurs qualifiés qui ont pour mission d'accompagner les enfants dans leurs leçons.

FONCTIONNEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

- Le restaurant scolaire fonctionne dans toutes les écoles élémentaires et maternelles de la ville.
- Les inscriptions sont réalisées auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire.
- La prestation est facturée au jour de présence.

Possibilité d'aide sociale aux Soiséens :

Pour faire une demande de réduction, les familles doivent se présenter au service de l'Action Sociale en mairie.

Traitement médical et P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

- Si l'enfant doit suivre un traitement médical, les parents doivent remettre l'ordonnance (ou une photocopie) à l'animateur ou à l'ATSEM.
- Les parents s'engagent à signaler au service Actions Scolaire et Périscolaire, lors de l'inscription ou en cours d'année scolaire, les enfants atteints de pathologies (allergie ou intolérance alimentaire, asthme...) nécessitant un suivi particulier. Un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) devra être établi ; à défaut les enfants ne pourront être accueillis en restauration. Le P.A.I. éventuellement consenti avec l'Éducation nationale n'est pas valable pour le temps méridien.
- Toute omission ou fausse déclaration engage la responsabilité des parents en cas de problème.



Personnes à contacter en cas d'incident sur le temps méridien :

⇒ M. Bert : 06 22 18 05 46

⇒ Mme Lecossois : 06 23 16 15 29

Tout changement d'inscription intervenant en cours d'année doit être signalé par écrit au service Actions Scolaire et Périscolaire.